

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 octobre 2022

---

**PLF POUR 2023 - (N° 273)**

Rejeté

**AMENDEMENT****N ° II-AC97**

présenté par

Mme Blanc, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessimy, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Frigout, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

---

**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

<b>Programmes</b>	+	-	<i>(en euros)</i>
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0	
Enseignement scolaire public du second degré	0	0	
Vie de l'élève	50 000 000	0	
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0	
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	50 000 000	
Enseignement technique agricole	0	0	
<b>TOTAUX</b>	50 000 000	50 000 000	
<b>SOLDE</b>	0		

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le nombre insuffisant d'accompagnants d'enfants en situation de handicap (AESH) a pour conséquence qu'environ 20.000 enfants qui pourraient être scolarisés ne le sont pas. Cela tient au fait que le métier d'AESH est précaire et que les AESH sont insuffisamment formés. Les promesses faites par Emmanuel Macron pour résoudre ce très grave problème n'ont pas eu de traduction dans les faits.

Il convient donc, par cet amendement de faire tenir au Président de la République les promesses électorales du candidat Emmanuel Macron.

c'est pourquoi :

L'objet du présent amendement vise à abonder le programme 230 « vie de l'élève » au titre de son action 3 « inclusion scolaire des élèves en situation de handicap » en réduisant du même montant le programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » dans son action 8 « logistique, système d'information, immobilier ».